

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je me demande si le chef de l'opposition veut faire entendre au gouvernement que nous aurions dû écarter la grève en acceptant les demandes du syndicat.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais être assuré que le ministre du Travail sera là pour prendre en main cette situation difficile.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre la question suivante sur le même sujet. Il a déclaré hier qu'Air Canada étant une société de la Couronne indépendante, le gouvernement ne devait pas intervenir dans les négociations; le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il avait l'intention de contribuer au règlement du différend par sa déclaration d'aujourd'hui, selon laquelle nous—c'est-à-dire le gouvernement—devons-nous plier aux réclamations syndicales, et sa déclaration d'hier, qui venait appuyer directement la direction de la société? Lui-même ou un autre membre du gouvernement essayeront-ils de rapprocher les deux parties au cours de la fin de la semaine, afin de permettre de libres négociations, comme il l'a recommandé hier?

Le très hon. M. Trudeau: Je pense, monsieur l'Orateur, que j'ai répondu directement à la question posée par le chef du Nouveau parti démocratique. Aucune de mes deux déclarations ne visait à contribuer au règlement du différend. Si ce dernier est réglé, ce sera grâce à des négociations directes entre les parties.

Quelle était la seconde partie de la question?

M. Lewis: Hier, le premier ministre s'est rangé directement du côté du patronat dans ce litige, en déclarant que la direction s'était montrée extrêmement généreuse et que le gouvernement ne serait pas allé aussi loin. Je demande au premier ministre s'il estime que ce genre de déclaration de la part du gouvernement, en ce qui concerne une société d'État indépendante, peut faciliter le règlement du litige, ou si le gouvernement adoptera la position complètement neutre qu'il doit prendre et tâchera d'amener les parties à aplanir elles-mêmes leurs divergences.

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement adopte une position complètement neutre, monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Le gouvernement a-t-il songé à présenter un projet de loi semblable à celui que présente actuellement le gouvernement travailliste à la

[L'hon. M. Stanfield.]

Chambre des communes britannique et qui vise à préserver et à protéger l'intérêt public contre les grèves qui gênent et paralysent l'économie? Si le gouvernement prend cette initiative, mes amis de gauche l'appuieront sûrement, et c'est dans cet esprit que je fais cette proposition.

Le très hon. M. Trudeau: Comme le très honorable représentant le sait, le groupe d'étude a fait, au sujet des grèves et des services publics essentiels, certaines recommandations que le gouvernement étudie présentement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une autre question au premier ministre, monsieur l'Orateur? Vu les préjudices que peuvent causer des grèves comme celles-ci, le premier ministre voudrait-il, en gardant la neutralité la plus stricte, attitude qui, d'après ce qu'il vient de dire à la Chambre, est la sienne, réunir les représentants des sociétés et des syndicats et utiliser le prestige de sa charge pour empêcher une chose qui pourrait être grave, voire catastrophique pour le bien du pays tout entier.

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas envisagé cela.

M. G. W. Baldwin (Peace River): En l'absence du ministre du Travail, je demande au ministre s'il songe à faire appel à son collègue des Communications qui se taille une réputation nationale grâce à son tact et son habileté dans les différends entre le patronat et la main-d'œuvre.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT DES SPÉCIALISTES SUR LES DIFFÉRENDS D'INTÉRÊT PUBLIC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais aussi demander au premier ministre si le gouvernement a étudié la recommandation de l'équipe de spécialistes en relations de travail au sujet de l'établissement d'une Commission des différends d'intérêt public et s'il a pris une décision à ce propos.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie les recommandations de l'équipe de spécialistes en relations de travail.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'EXTENSION AUX PROVINCES ATLANTIQUES DES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—LES SERVICES AÉRIENS DURANT LA GRÈVE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports, mais je devrais